



VILLE DE THIERS

Demande de diffusion d'un message *Panneaux lumineux et agenda du site Internet*

Nom du demandeur :

Association - organisme :

Numéro de téléphone :

Date :

Message :

Intitulé et objet de la manifestation : _____

Organisateur (association, organisme) : _____

Nom du contact : _____

Numéro et/ou mail du contact : _____

Lieu : _____

Date et heure : _____

Précisions (tarifs, inscription, renseignements complémentaires) : _____

Panneaux lumineux :

Période de diffusion du message : 10 jours.

Si l'objet du message est une manifestation : pendant les 10 jours précédant l'évènement, jour de la manifestation inclus.

Si l'objet du message n'est pas une manifestation : à réception de la demande.

Le message peut être reformulé ou ne pas être repris en intégralité en raison du nombre restreint de caractères affichés sur les panneaux.

La liste des panneaux est disponible au service Communication.

Site Internet :

Si l'objet du message est une manifestation, celle-ci sera intégrée à l'agenda du site Internet de la Ville (www.ville-thiers.fr) à réception de la demande, sauf mention contraire de la part du demandeur.